

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 260717AR184CB

**Arrêté portant prorogation de réglementation de la circulation et le stationnement – Rue des Récollets - Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par Mme Marion PARENT, SOFLACOBAT  
Considérant qu'il y a lieu de prolonger la réglementation de la circulation et le stationnement Rue des Récollets Hondschoote pour la construction de logements collectifs et individuels,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

**ARRETE**

**Article 1°** - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront prolongées sis 46 bis Rue des Récollets à Hondschoote jusqu'au 31 juillet 2026 :

- interdiction de circuler pour les poids lourds du chantier du n°1 au n°49 rue des Récollets

- interdiction de stationner :

Du 1<sup>er</sup> au 14 de chaque mois : au niveau du n°46 et du n°51 au n°61 rue des Récollets

Du 15 au 31 de chaque mois : aux n°42 – 44 - 46 rue des Récollets

**Article 2°** - La société SOFLACOBAT est autorisée à réaliser un marquage au sol temporaire pour interdire le stationnement.

**Article 3°** - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par SOFLACOBAT, société chargée des travaux.

**Article 4°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Mme Marion PARENT, SOFLACOBAT, pour information et exécution.

M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.

Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 17 juillet 2026

**Le Maire d'Hondschoote**  
**F. DELATTRE**

